



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL RHONE-ALPES

## Cultures fruitières - Réseau d'observations 2015



### PRESENTATION DU RESEAU D'OBSERVATION 2015

#### Partenariat

Les BSV Cultures fruitières 2015 seront élaborés dans le cadre d'un partenariat entre 31 structures professionnelles citées à la fin de ce bulletin. Le réseau sera constitué de 48 observateurs qui réaliseront chaque semaine des observations sur des parcelles de référence (138 parcelles au total). Celles-ci seront assurées chaque lundi sur les principales espèces en production par les membres du réseau, et suivant les protocoles nationaux Direction Générale de l'Alimentation (adaptés aux spécificités régionales). Les données seront recueillies dans la base de données VGObs' développée par FREDON France (ex FNLN) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture. Des suivis spécifiques viendront compléter le réseau d'observation.

#### Contenu du BSV

Pour rappel, le Bulletin de Santé du Végétal a pour objectif de dresser chaque semaine un état des lieux sanitaire pour les principales espèces fruitières dans les grands secteurs de production, et d'informer le lecteur sur le

niveau de risque associé au développement des nuisibles les plus courants. Il ne s'agit pas d'un bulletin de préconisation. Le BSV sera disponible gratuitement sur le site internet de la DRAAF Rhône-Alpes le mardi soir à l'adresse : <http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/BSV-2015>

Le redémarrage d'une parution hebdomadaire est prévu à compter du 3 mars 2015.

Il comprendra pour chaque culture et pour les principales problématiques :

- ⇒ un point situation avec la synthèse des informations recueillies sous forme de tableau permettant de visualiser l'évolution du nombre de parcelles touchées, et l'évolution du niveau de présence sur les parcelles par rapport à la semaine précédente
- ⇒ Un point analyse de risque, avec dans certains cas des résultats de modélisation
- ⇒ Un point sur la prophylaxie, les auxiliaires et le rappel des seuils de nuisibilité s'ils existent

#### Réseau de parcelles de référence

Les tableaux ci-dessous et en pages suivantes présentent le maillage de parcelles d'observation envisagé par espèce en 2015.

#### ABRICOTIER

Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
Ardèche	Vallée du Doux	3	31 parcelles
	Ardèche méridionale	1	
	Ardèche Nord	1	
Drôme	Sud Montélimar	2	
	Nyonsais Baronnies	4	
	Sud Valence	5	
	Nord Valence	9	
Isère	Nord Drôme-Isère	2	
Rhône	Coteaux du Lyonnais	2	
	Nord de Lyon	1	
Loire	Jarez	1	



# BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

## RHONE-ALPES



### PECHER

Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
Ardèche	Ardèche méridionale	1	16 parcelles
	Ardèche Eyrieux	1	
Drôme	Sud Montélimar	2	
	Sud Valence	5	
	Nord Valence	3	
Isère	Nord Drôme-Isère	1	
Rhône	Coteaux du Lyonnais	3	
	Nord de Lyon	1	
Loire	Jarez	1	

### CERISIER

Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
Ardèche	Ardèche méridionale	2	18 parcelles
	Vallée du Doux	2	
	Ardèche	1	
Drôme	Sud Valence	3	
	Nord Valence	3	
Isère	Nord Drôme-Isère	2	
Rhône	Coteaux du Lyonnais	3	
	Nord de Lyon	1	
Loire	Jarez	1	

### POIRIER

Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
Isère	Nord Drôme-Isère	3	19 parcelles
Rhône	Coteaux du Lyonnais	2	
	Nord de Lyon	1	
Loire	Jarez	1	
Isère	Haut Grésivaudan-Combe de Savoie	1	
Savoie		6	
Haute-Savoie		5	

### POMMIER

Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
Ardèche	Ardèche méridionale	1	30 parcelles
	Ardèche Nord	2	
Drôme	Sud Valence	2	
	Nord Valence	3	
	Nord Drôme Isère	1	
Isère	Nord Drôme Isère	3	
	Haut Grésivaudan Combe de Savoie	1	
Rhône	Coteaux du Lyonnais	3	
	Nord de Lyon	1	
Loire	Jarez	1	
	Pilat	1	
Savoie		6	
Haute-Savoie		5	



# BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

## RHONE-ALPES



KIWI			
Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
Ardèche	Ardèche Méridionale	1	4 parcelles
	Drôme	Sud Valence	
Nord Valence		1	

NOYER			
Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
Ardèche	Drôme des collines	1	11 parcelles
Drôme	Diois	1	
	Plaine de la Drôme	1	
	Rive gauche Royans	1	
Isère	Vallée de l'Isère	2	
	Coteaux Grésivaudan	1	
	Coteaux de Chambaran	1	
	Coteaux de Grésivaudan	1	
	Haut Grésivaudan	1	
	Sud Grésivaudan	1	

CHATAIGNIER			
Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
Ardèche	Ardèche méridionale	4	9 parcelles
	Vallée du Doux	2	
	Vallée de l'Eyrieux	1	
Drôme	Nord de Valence	2	

### Réseau de parcelles spécifiques

#### Cacopsylla pruni

Les populations de *Cacopsylla pruni*, vecteur de l'Enroulement Chlorotique de l'Abricotier (ECA) seront suivies par battage sur prunelliers sauvage. Trois sites d'observation spécifiques situés à Etoile-sur-Rhône (Sud Valence), à Vesseaux (Ardèche méridionale), et à Salaise-sur-Sanne (Nord-Drôme Isère) seront suivis de février à mai 2015 respectivement par la FDGDON26, FDGDON07, et FDGDON38.

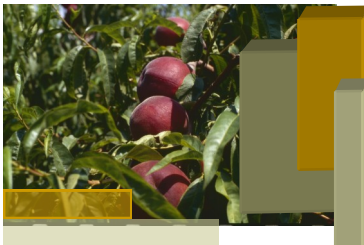
#### Drosophila suzukii

Le dispositif de surveillance par piégeage de *D. suzukii* sera reconduit en 2015. Les cultures les plus sensibles (fraise, framboise, petits fruits, cerises) seront privilégiées pour le choix des parcelles de piégeage, mais la vigilance sera également maintenue sur pêcher et abricotier.

Les pièges qui seront utilisés sont des pièges jaunes de type Macphail avec une large ouverture au-dessous du piège. L'attractif utilisé sera un mélange de vinaigre de cidre dilué. Le réseau de parcelles de piégeage reste encore à définir, mais les pièges seront relevés chaque semaine dès le changement de coloration des fruits jusqu'à leur récolte. Seuls les mâles, facilement identifiables à l'œil nu par la présence d'une tache noire caractéristique sur chaque aile, seront comptabilisés lors du relevé. Le réseau Fredon/Fdgdon assurera néanmoins des confirmations d'identification (lors de la première prise, puis pendant le pic de vol).

#### Ceratitis capitata

La mouche méditerranéenne peut certains étés aux conditions climatiques particulièrement chaudes être rencontrée dans les vergers en Rhône-Alpes. Une surveillance des populations sera assurée en 2015 sur pommier, pêcher et kiwi, à l'aide de piège à attractif alimentaire et insecticide (dans le couvercle). Le réseau de parcelles de piégeage reste encore à définir.



# BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

## RHONE-ALPES



### Suivis de la phénologie

Les visites d'observateurs référents permettront de suivre la phénologie des différentes espèces fruitières pour les principales variétés. Les informations seront synthétisées dans les BSV jusqu'au grossissement des fruits.

Pour faciliter vos propres observations, vous trouverez dans la même rubrique que ce document sur le site de la DRAAF, des planches présentant la phénologie de l'abricotier, du pêcher, du cerisier, du pommier et du poirier.

### Suivis en laboratoire

#### Suivi maturité Tavelure du pommier

Afin de déterminer la date de maturité des périthèces du champignon *Venturia inaequalis* responsable de la Tavelure du pommier, des observations en laboratoire à la loupe binoculaire et au microscope sont nécessaires.

Ces suivis seront assurés selon des protocoles identiques par la Chambre d'agriculture de Savoie pour le secteur Savoie/Haute-Savoie, et par la FREDON pour le secteur Rhône. L'INRA de Gothenon mettra à disposition ses résultats pour le secteur Drôme. Les suivis débuteront courant février. La date de maturité pourra ainsi être déterminée précisément pour chaque grand secteur de production, et servira à initialiser le modèle utilisé pendant la période de contaminations primaires.

#### Suivi maturité Anthracnose du noyer

Sur le même principe que pour la Tavelure, un suivi à la loupe binoculaire est nécessaire afin de déterminer la maturité des périthèces du champignon responsable de l'anthracnose du noyer. La SENURA réalisera ce suivi sur le secteur de Chatte en Isère dès le mois d'avril, et l'information servira à initialiser le modèle Inoki anthracnose du noyer.

#### Identification de *D.suzukii*

Afin de confirmer les identifications, le réseau Fredon/Fgdon récupérera deux échantillons d'insectes issus de chaque piège à *D.suzukii*, et réalisera une expertise sous loupe binoculaire (une fois lors de la première prise, puis une fois au moment du pic de vol en été). L'objectif est surtout de s'assurer qu'il n'existe pas d'autres espèces de drosophiles qui présentent la caractéristique d'avoir une tache noire sur chaque aile (*D.suzukii* est actuellement la seule connue en France).

### Modélisation

#### Modélisation Tavelure

Dès lors que les périthèces de *Venturia Inaequalis* auront atteint la maturité, et que le débourrement du pommier sera proche, les sorties du modèle Tavelure DGAL/Inoki seront utilisées.

Pendant toute la période de contaminations primaires, les résultats du modèle pour les 7 derniers jours (en cas de pluie) seront présentés dans un tableau pour les différentes zones (Drôme, Ardèche, Rhône, Savoie) avec :

- ⇒ le risque Mills associé à chaque pluie (Très léger, Léger, Assez Grave ou Grave) qui reflète le risque de germination des spores
- ⇒ La quantité de projection d'ascospores (Nulle, Faible, Moyenne, Forte, Très forte)

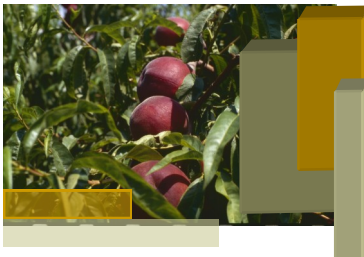
Ces deux informations permettront de définir le risque réel de contamination associé à chaque pluie.

Exemples :

Si le risque Mills est Grave, et la projection d'ascospore est nulle, le risque réel sera nul.

Si le risque Mills est Très Léger, et la projection d'ascospores est forte, le risque réel sera fort.

Au cours de période sèche, les résultats du modèle Tavelure DGAL/Inoki permettront de suivre l'évolution du pourcentage d'ascospores matures, et de connaître le stock potentiellement projetables à l'annonce d'une pluie.



# BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

## RHONE-ALPES



### Modélisation Carpocapse

Pour chaque grande zone de production, le modèle Carpocapse DGAL/Inoki sera utilisé dès le début du vol au printemps, afin de suivre l'évolution des populations d'adultes, des pontes, et des éclosions et ceci de la première génération jusqu'au début de la troisième génération.

Les résultats prévisionnels paraîtront dans les BSV sous forme de schémas permettant de mettre en évidence les périodes à risque modéré (entre 2 % et 20 %, et entre 80% et 98 %), et les périodes à risque fort (entre 20 et 80 %).

Ce modèle sera également utilisé pour suivre les populations de carpocapse du noyer sur le secteur Isère.

### Modélisation Tordeuse orientale

Le modèle Tordeuse Orientale DGAL/Inoki permettra de suivre dès le début du vol au printemps l'évolution des populations d'adultes, de pontes, et d'éclosions de la première génération au début de la troisième génération. Les résultats seront présentés selon le même principe que pour le carpocapse du pommier.

### Modélisation Anthracnose

Le modèle Anthracnose du noyer Inoki permettra de suivre l'évolution de la maturation et les projections d'ascospores du champignon. Il sera utilisé pour l'analyse de risque dès lors que la maturité des périthèces aura été observée par la SENURA et que les variétés de noyers auront atteint le stade sensible Df.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes.

**Directeur de publication :** Jean-Luc FLAUGERE, Président du Comité Régional d'Epidémiologie

**Animation :** Anne-Lise CHAUSSABEL, Chambre d'agriculture de la Drôme

**Analyse de risque et Rédaction :** Manuela DAGBA, FREDON Rhône-Alpes

**Comité de validation :** Chambre d'agriculture de la Drôme, SRAL Rhône-Alpes

Les bulletins seront élaborés à partir des observations réalisées par : Chambres d'agriculture de la Drôme, de l'Ardèche, du Rhône, de la Loire, et de l'Isère, Chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc, Coopérative du Pilat, Agrisudest SA, Naturapro, Lorifruit, Terres dioises, Ets Payre, EPL Olivier de Serres, Earl les Vergers du Puits, Ets Bernard, SCAN, Groupe Dauphinoise, Valsoleil, Inovappro, Agrodia, FDGDON26, FDGDON38, FDGDON 07, FDGDON73, FREDON Rhône-Alpes, ADABIO, Verger Expérimental de Poisy, Cooptain, Coopénoix, SENURA, SEFRA

Ce bulletin sera produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRARA dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques. Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.